

PREFECTURE DE LA REGION
NORD/PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

S. GOSSET
03.20.30.54.92

Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques du monument aux morts dit Monument de la Victoire à Tourcoing (59)

LE PREFET DE LA REGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code du Patrimoine, livre VI, titre 2, section 2,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2003 portant formation de la Commission régionale du Patrimoine et des Sites,

Vu la Commission régionale du Patrimoine et des Sites entendue en sa séance du 16 décembre 2008,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts dit Monument de la Victoire situé Place de la Victoire à Tourcoing (59), présente un intérêt du point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de sa place dans l'histoire de la commémoration du premier conflit mondial, de l'originalité de son parti-pris monumental et des qualités plastiques de sa sculpture,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRETE :

Article 1^{er}

Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité : le monument aux morts dit Monument dit de la Victoire situé Place de la Victoire à Tourcoing (59), cadastré section HO sous le numéro 1 pour une contenance de 76 ares et 48 centiares, et appartenant à la ville de Tourcoing depuis une date antérieure à 1956.

Article 2

Le présent arrêté, dont une copie certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le **30 JAN. 2009**

Le préfet



Pour le Préfet
de la Région Nord/ Pas de Calais
Le Chef de Bureau

Romain LORTHOLARY